



AVIS PUBLIC DE CORRECTION

Avis public de correction est par les présentes, donné par la soussignée directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud qu'à la séance ordinaire du conseil municipal d'Egan-Sud du 07 avril, le conseil a adopté, par sa résolution no : **2026-04-R6615**, le **RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO : 2026-046** relatif au **RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS** et que le certificat de conformité a été émis par la suite, le 22 juin 2026.

Que les personnes intéressées pourront consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ou sur le site web au www.egan-sud.ca

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Egan-Sud, ce 30 juin 2026

Mélanie Lapointe
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 2026-046

Je soussignée, Mélanie Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public de correction concernant le règlement no : 2026-046, le 30 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 30 juin 2026

Mélanie Lapointe
Directrice générale
Greffière-trésorière